

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14580**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Agent de protection rapprochée

Nouvel intitulé : Agent de protection rapprochée

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
SECOPEX conseil	Directeur de SECOPEX

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'agent de protection rapprochée doit :

- Assurer une présence constante dans le temps et dans l'espace
- Assurer l'intégrité d'une ou plusieurs personnes, tant sur le plan physique que sur le plan moral
- Préparer les déplacements d'une personnalité dans des missions d'accompagnement en effectuant une analyse des risques potentiels
- Sécuriser les déplacements d'un VIP (à pied et en véhicule)
- Sécuriser un site ou un véhicule par des techniques de fouille appropriée et l'analyse des comportements des personnes et des foules
- Maîtriser l'utilisation des moyens techniques à mettre en œuvre lors d'une mission de protection
- Maîtriser les techniques de protection rapprochée, les techniques d'intervention ainsi que les techniques d'évacuation
- Maîtriser les techniques de conduite-sécurité imposées par la mission
- Avoir une très bonne connaissance des textes de loi régissant l'ensemble de son activité sur le territoire national et à l'étranger
- Maîtriser la langue Anglaise
- Maîtriser les gestes de premiers secours

Les capacités attestées :

- les techniques de protection rapprochée :
  - \* sécurisation des déplacements (à pieds et en véhicule),
  - \* sécurisation d'un site,
  - \* intervention et gestion des risques et agressions
- les techniques de conduite et de gestion des déplacements

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Métiers de la sécurité

Agent de protection rapprochée

Agent privé de protection rapprochée

Garde du corps

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K2503 : Sécurité et surveillance privées

### Réglementation d'activités :

Décret n° 2009-137 du 9 février 2009 relatif à la carte professionnelle, à l'autorisation préalable et à l'autorisation provisoire des salariés participant aux activités privées de sécurité définies à l'article 1er de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

1ere Certification complète après un cycle de formation

La certification comprend 2 pôles de compétences :

- les techniques de protection rapprochée :
  - \* sécurisation des déplacements (à pieds et en véhicule),
  - \* sécurisation d'un site,
  - \* intervention et gestion des risques et agressions
- les techniques de conduite et de gestion des déplacements

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	

En contrat d'apprentissage	X	Président : un professionnel (employeur ou salarié) 3 membres un formateur un formateur un professionnel (employeur ou salarié)
Après un parcours de formation continue	X	Président : un professionnel (employeur ou salarié) 3 membres un formateur un formateur un professionnel (employeur ou salarié)
En contrat de professionnalisation	X	Président : un professionnel (employeur ou salarié) 3 membres un formateur un formateur un professionnel (employeur ou salarié)
Par candidature individuelle	X	Président : un professionnel (employeur ou salarié) 3 membres un formateur un formateur un professionnel (employeur ou salarié)
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	Président : un professionnel un formateur un professionnel

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 juin 2011 publié au Journal Officiel du 10 août 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Agent de protection rapprochée" avec effet au 01 avril 2009, jusqu'au 10 août 2013.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

[secopex conseil](#)

##### Lieu(x) de certification :

SECOPEX conseil : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Aude ( 11) [Carcassonne]

SECOPEX

rue de Chartran

11 000 Carcassonne

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :

**Certification suivante :** [Agent de protection rapprochée](#)